

# FUN'COOP INFO

Lettre d'information aux adhérents de l'Association Projet Coop Funéraire-49

## LES CONTRATS D'OBSÈQUES

### Conférence-débat le 13 février

Forts de notre souhait de vous informer sur des questions qui entourent les obsèques, nous vous proposons de participer à la conférence que nous organisons sur **Les contrats d'obsèques**, au centre Jacques-Tati à Belle-Beille, rue Eugénie-Mansion, le **jeudi 13 février à 20h**.

#### *Pourquoi ce sujet ?*

Parce que, comme tout ce qui entoure les obsèques, le sujet est complexe. Preuve en est, il fait souvent la une des revues d'associations de consommateurs. Mais aussi, parce que nous avons été interpellés par certains d'entre vous sur des points précis, auxquels nous avons souhaité apporter une réponse. Voici quelques-unes des questions récurrentes qui nous ont été adressées :

- **Est-il obligatoire de souscrire un "contrat obsèques"**
- **Existe-t-il plusieurs sortes de contrats ?**
- **Qui peut proposer des contrats obsèques ?**
- **Quels sont les effets de ces contrats ?**
- **Quels sont les pièges à éviter ?**
- **Peut-on résilier un contrat obsèques ?**

Les deux intervenantes, Mathilde Amiaud, doctorante en droit privé et Nicole Chupin, bénévole à la CLCV (Consommation-Logement-Cadre de Vie) feront un rapide exposé à deux voix. Il sera suivi d'un échange pour répondre à toutes vos questions. Vous pouvez vous faire accompagner de proches ou d'amis intéressés par ce sujet. Conférence gratuite. Participation aux frais volontaire. Inscription : [apcf49@protonmail.com](mailto:apcf49@protonmail.com)

#### **LA COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE**

### Entrée dans la phase de concrétisation

**La** construction de la future coopérative funéraire passe par plusieurs temps et modalités de travail : réunions de bureau, de Conseil d'administration, de commissions (ressources, partenariat, communication), séminaires et rendez-vous divers et multiples.

Notre troisième séminaire du 4 décembre 2019, nous a permis de mesurer le chemin parcouru et restant à faire, au regard de notre organisation actuelle et de ce

#### **Editorial**

### **Un an !**

*Le 14 janvier 2019 se tenait la première réunion du collectif de démarrage visant à créer une coopérative funéraire en Maine-et-Loire.*

*Après trois réunions, ce collectif décide, le 18 mars, de se constituer en association loi 1901 pour porter le projet. Ainsi naît l'« Association Coop Funéraire-49 ».*

*Grâce à l'engagement concret de chacun des membres du Conseil d'administration, dans une dynamique personnelle et collective assez exceptionnelle, le travail accompli depuis est considérable. Il nous permet de prévoir la création de la coopérative pour novembre 2020.*

*Tout cela est rendu possible grâce aussi au nombre d'adhérents convaincus qui nous rejoignent, 162 à ce jour, pour porter ce projet.*

*Continuons à en parler autour de nous afin d'être encore plus nombreux... Merci et bravo à tous !*

**Fernand Cruau**  
**Président de l'Apcf 49**

que représente une SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif), forme juridique que prendra la coopérative funéraire pour son activité. Un article y sera consacré dans Fun Coop info n° 4, fin mars.

Nous entrons dans une phase de concrétisation plus intense avec le concours d'un membre du CA de l'Apcf-49 qui, après un stage d'immersion dans une entreprise funéraire, souhaite amorcer une implication professionnelle. Son rôle est, avec tous les acteurs, de coordonner la phase de l'étude de faisabilité : étude de marché avec l'identification des services, produits et partenariats et mobilisation des moyens financiers, techniques et juridiques, en vue d'un démarrage d'activités fin 2020. Chaque membre, quelle que soit son implication

dans les instances de travail ci-dessus citées, y contribue : rencontre des partenaires d'influence, financiers, de collaboration, circulation de l'information, recueil et diffusion des documentations, organisation de conférences, recherche d'un local et de financements, lien avec les autres coopératives existantes ou en cours de création en France, les structures publiques, les collectivités territoriales et les mutuelles. Deux idées force ont été réaffirmées au cours de ce séminaire :

- le Conseil d'administration est le lieu de prises de décision engageant l'avenir ;
- la volonté, partagée par tous, d'associer les futurs coopérateurs à la réflexion concernant la SCIC.

## UN CALENDRIER DE FAISABILITÉ DU PROJET

Piloté par le conseil d'administration et préparé par un groupe de travail, avec le concours des commissions de l'association, le projet de création de la coopérative funéraire s'échelonne de janvier à décembre 2020, selon le planning et les étapes à mettre en œuvre présentés ci-dessous et validés par le conseil d'administration du 6 janvier 2020.

\* Dans le tableau, ETP = équivalent temps plein ; RH = ressources humaines

janvier		février		0,2ETP mars		avril		mai		0,4ETP juin		juillet		août		0,6 ET'P septembre		octobre		novembre		décembre																					
demande de financements		appui méthodologique via le dispositif « entreprendre dans les territoires »																																									
mobilisation du comité des partenaires (CP)		CP 1				CP 2				CP 3																																	
recherche de locaux		consolider le diagnostic de territoire																																									
																						confirmer le marché																					
																						construire l'offre																					
																										définir le modèle économique																	
												veille sur les RH, locaux d'activités								mobilisation des moyens financiers, humains et matériel																							
																						définir le mode d'organisation en SCIC																installation et démarrage		AG constitutive et dépôt des statuts			
																						informer et mobiliser la communauté des intéressé.e.s																					
lettre d'info	conférence	lettre d'info	AG	lettre d'info	conférence	lettre d'info											conférence	lettre d'info						à préciser																			

### **EN BREF... EN BREF...**

**Avec d'autres** : Après une première rencontre à Lorient en septembre 2019, les coopératives funéraires se sont retrouvées à Paris le 22 novembre 2019. Aujourd'hui, elles sont huit : trois en activité, Nantes, Bordeaux et Rennes et cinq en projets plus ou moins avancés : Angers, Strasbourg, Dijon, La Creuse et Caen. Une réflexion commune s'est engagée sur la création éventuelle d'un réseau national sachant « qu'à plusieurs on est plus fort ». Une commission a été créée au sein de l'Apcf-49 pour travailler le sujet sur la base définie par le CA.

**2 000 €.** C'est le montant du soutien apporté par le Crédit Mutuel à l'Apcf-49 dans le cadre de son bud-

get d'initiatives locales. Ce financement porte sur le référencement d'informations concernant la mort et le deuil (centre de ressources) et le programme de conférences grand public que l'association met en place. Après *L'Humusation* en septembre, *Les Contrats d'obsèques* seront abordés le 13 février prochain (voir page précédente).

**Lettre aux candidats** : Dans la perspective des prochaines élections municipales qui se dérouleront les 15 et 22 mars 2020, l'Apcf-49 prépare un courrier qui sera adressé aux principales listes candidates dans les communes de plus de 5 000 habitants. Objectif : faire connaître notre projet de coopérative funéraire et inviter les candidats à nous rencontrer pour ouvrir de nouvelles perspectives.